

ère qui a pu fabriquer un tel document ; il ne peut être que cruel, injuste, inconstitutionnel et bas.

M. Prince finit par proposer la partie de son amendement qui a rapport à la cour de chancellerie.

*Minerve.*

(*A Continuer.*)

### Affaire de Routines.

TORONTO, Mardi, 21 Mai, 1850.

Pétitions reçues et lues :—

De François Laliberté, et autres, du district de Montréal, demandant que l'acte de la dernière session, chap. 127, soit amendé de manière à mettre sur le même pied tous les vaisseaux qui naviguent entre Québec et Montréal, et à autoriser les pilotes qui n'ont point de licence, à exercer leur état sans aucune restriction.

De Augustin St. Louis, et autres, propriétaires et capitaines de vaisseaux à vapeur et autres embarcations, demandant la réduction du tarif de droits imposés au port de Montréal, sur les vaisseaux qui naviguent entre Montréal et Québec.

De la corporation du séminaire de Nicolet, demandant une allocation en faveur de la dite institution.

De O. Raimond, et autres, pilotes autorisés à naviguer sur le fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec, demandant un acte d'incorporation, et à rester sous la surintendance de la maison de la Trinité de Montréal.

Du conseil municipal du comté de Portneuf, demandant l'abolition ou la réduction du tarif imposé sur les personnes qui naviguent sur le St. Laurent au port de Montréal.

De Godefroi Petit-Lamarche, et autres, de la paroisse de Ste. Anne du bout de l'Isle, Montréal, exposant les maux et abus qui résultent de l'intempérance, et les avantages que donnerait une loi pour les réprimer.

De Amable De Varennes, et autres, censitaires du domaine de la couronne, propriétaires des terres sur les bords de la rivière Lorette, demandant une allocation pour élargir le lit de la dite rivière, afin d'empêcher les eaux de déborder sur leurs terres.

De Jean Piamondon, et autres, de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, demandant une allocation aux fins de macadamiser le chemin qui conduit au moulin appartenant au gouvernement dans la dite paroisse, et que le dit chemin soit placé sous le contrôle des syndics des chemins à barrières de Québec.

De Jean-Baptiste Pagé, et autres, de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, dans les comtés de Portneuf et Québec, demandant qu'un acte soit passé pour indemniser les jurés assignés pour assister aux procès criminels.

De Charles Timony, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Giles, et de L. Grenier, et autres, demandant un acte pour indemniser les jurés assignés pour assister aux procès criminels.

Du Révérend P. Patry, et autres, des paroisses de Ste. Geneviève et St. Stanislas, comté de Champlain, demandant une aide pour ouvrir et compléter certains chemins dans les dites paroisses et autres environnantes.

De E. Boudreau, M. D., et autres, du comté de Saguenay, demandant une aide pour compléter le chemin depuis la baie des Ha! Ha! jusqu'à St. Urbain de la baie St. Paul, et que des commissaires soient nommés pour fixer la ligne que l'on doit suivre.

De William H. Lemoine, écuyer, et autres, de

Côte de Beaupré, comté de Montmorency, demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de Québec à compléter un certain chemin et à construire deux ponts sur la rivière St. Charles, nonobstant l'acte de la dernière session, chap. 115.

De P. T. Dupont, et autres, de la paroisse de St. Roch de Port Joli, comté de l'Islet, demandant qu'il soit ouvert un chemin sur la ligne récemment tracée sous la direction du département des terres de la couronne, entre les seigneuries de St. Jean Port Joli et St. Roch, dans le dit comté, jusqu'à la ligne provinciale, et demandant l'arpentage et le partage des terres contigues à la dite ligne.

De Jean Baptiste Mercier, et autres, de la paroisse de St. Pierre de la Rivière du Sud, comté de l'Islet, demandant que l'on ouvre et complète certains chemins et un pont dans le dit comté.

Du Révérend C. L. Vinet, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de St. Constant, demandant l'adoption de certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De P. Demers, et autres, tant en leur propre nom qu'au nom d'autres propriétaires et agriculteurs de la seigneurie de Lauzon, demandant que les terres de la dite seigneurie soient exemptées de payer certains cens et rentes foncières seigneuriales tant pour le passé qu'à l'avenir, et l'adoption de certaines mesures relativement aux terres incultes dans la dite seigneurie qui ont été concédées à des personnes qui sont maintenant absentes.

Du Révérend P. H. Jean, et autres, membres de la société de tempérance de St. Joseph de la Pointe-Lévi, demandant qu'il soit pris des mesures pour réprimer l'intempérance.

De William Patton, écuyer, et autres, capitaines et propriétaires de vaisseaux, dans le district de Québec et autres, demandant l'abrogation de cette partie d'un acte de la dernière session qui les oblige d'employer des pilotes licenciés sur le fleuve St. Laurent.

Du Rév. J. Auclair, et autres, membres de la société de tempérance, et autres de la paroisse de Ste. Marie, Nouvelle-Beauce, demandant l'adoption de certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De P. C. Levasseur, et autres, de la paroisse de St. Jean-des-Chaillons, comté de Lotbinière, demandant une loi pour indemniser les jurés qui sont assignés pour assister aux procès criminels.

De Charles Cazeault, et autres, mesureurs de bois du district de Québec, demandant certains amendements à l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois, des mats, espars, douves et autres articles de même nature.

De Pierre Gauvreau, et autres, président, directeurs et membres de la Société de bienveillance des ouvriers de Québec, demandant un acte d'incorporation.

L'hon. M. Boulton propose qu'une adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, demandant copie de tous les rapports faits par le procureur-général du Haut-Canada, au sujet de tout et chaque bill passé par les deux chambres du parlement durant la dernière session, et réservé à la sanction de Sa Majesté, ensemble avec tous les papiers et documents auxquels il y est fait allusion ou qui les accompagnaient, et qui ont été transmis au gouvernement de Sa Majesté.

Pour : Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Cameron de Cornwall, Cayley